



CHSCTD01 du mercredi 3 avril 2019

Déclaration préalable de la FSU de l'Ain

Madame la Directrice Académique,

La FSU de l'Ain dénonce la politique de destruction de l'éducation nationale menée tambour battant par le ministre. Les attaques fusent de toute part et impactent tous les personnels et les usagers du service public.

La volonté affirmée de fusion des CHSCT dans les CT montre le peu d'intérêt que porte le gouvernement au suivi et à la prévention de la santé des fonctionnaires. Ce projet de loi sur la Fonction Publique qui prévoit de vider les CAP de leur substance, notamment de la gestion de la mobilité et de la carrière, va à l'encontre du dialogue social inhérent au travail des CAP, garant de l'équité de traitement et de la transparence des décisions. Le gouvernement a-t-il pris la mesure de la gravité des conséquences de ce mode de gestion en termes de RPS ?

La réforme du lycée imposée aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants sans concertation et dans la précipitation en est un autre exemple. Nous dénonçons également la soi-disant école de la confiance qui crée des inégalités territoriales, pédagogiques et humaines, et qui détruit le caractère national de l'éducation. Les suppressions de moyens dans les collèges ont et auront des conséquences sur les conditions de travail des personnels, et commencent à mettre en péril leur sécurité. Enfin, la réforme des écoles primaires avec la création d'Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux inquiète fortement la FSU.

Dans l'Ain, la FSU constate malgré tout que le CHSCT fonctionne. La séance extraordinaire d'hier en est l'illustration : elle a été l'occasion de débats riches et a débouché sur un consensus, de nature à pouvoir régler les graves problèmes évoqués à l'école de Pont d'Ain. De même, la FSU est satisfaite que le travail sur le numérique ait pu se traduire par un résultat concret : l'élaboration d'un guide de prévention et de propositions concernant les messageries « ac-lyon.fr », en novembre 2018.

Mais oeuvrons-nous tous dans le même sens ? Malheureusement, nous constatons que près de six mois après, rien ne s'est passé : de report en report, le travail du CHSCTD01 sur le numérique ne sera pas présenté en CHSCTA avant la fin de l'année scolaire, et donc toujours pas diffusé et déployé auprès de tous les personnels.

A l'évidence, tous les dysfonctionnements observés au niveau du rectorat de Lyon retentissent sur le fonctionnement du CHSCT de l'Ain :

- Aucune séance du CHSCTA entre le 1^{er} septembre et début février.
- Une séance complète consacrée à l'examen du règlement intérieur... retardant l'adoption du plan de prévention académique au 29 mars, ce qui fait que nous ne pourrons pas, faute de temps de préparation, adopter aujourd'hui le plan de prévention départemental.
- Toujours pas de consultation des registres SST et DGI pour certains de nos élus, parfois depuis près d'un an.
- Impossibilité d'avoir accès à des informations concernant les personnels du 2nd degré de l'Ain.

Le CHSCT de l'Ain fonctionne, certes. Mais est-il efficace sur le terrain ?

Des progrès certains ont été effectués dans le 1^{er} degré, dans le traitement des fiches SST. Ce n'est absolument pas le cas dans le 2nd degré, où les chefs d'établissements ne jouent pas le jeu. Depuis le dernier CHSCT, 23 fiches ont été remplies dans des collèges. A ce jour, aucune fiche n'a fait l'objet d'une réponse. D'autre part, la faiblesse du service académique de prévention ne permet pas d'accompagner concrètement les personnels.

Le CHSCT de l'Ain fonctionne, certes. Mais est-il audible sur le terrain ?

Le contexte de baisse de moyens et de violentes réformes, menées contre les personnels, entraîne de la colère, voire pire, de la résignation chez nos collègues. Leur parler aujourd'hui de prévention ou de recensement des risques professionnels ne peut pas être audible, ou, au pire, peut même passer pour de la provocation, tant leurs conditions de travail se dégradent.